

UE 1 INTRODUCTION AU QUESTIONNEMENT ÉTHIQUE

Nom du responsable de l'UE : Gilles Gourbin

Organisation :

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)
	CM	TD	TP	Autres	
Approche philosophique de l'éthique		9			4
Organisation du système de santé		6			3
Définition de concepts juridiques		3			1
Ethique et droits des usagers		3			1
Les responsabilités		4			2
TOTAL de l'UE		25			11

Objectifs :

L'objectif de cette UE 1 est de définir l'éthique et la morale, en indiquant les distinctions que l'on peut établir entre elles, selon une approche philosophique. Conjointement, il s'agira d'analyser et de préciser le sens de notions comme celles de personne, dignité, autonomie, responsabilité, conscience. Ces notions, également présentes pour la plupart dans le corpus juridique, seront interrogées à la lumière des évolutions législatives et du droit des patients et des usagers. Une étude comparée du droit (dans son lien avec la bioéthique) entre la France et les pays européens permettra également de mesurer la pertinence de certains interdits tout en interrogeant les possibles évolutions législatives à venir.

Programme de l'UE :

L'UE 1 posera les bases de la réflexion éthique. Définissant cette notion, au regard de la morale, nous pourrions envisager l'intérêt d'une éthique clinique ou contextuelle. Développant le principisme tel que travaillé par Beauchamps et Childress, il conviendra de s'interroger sur le sens d'une éthique pratique comme Ricœur l'a exprimée. Cela revient à rappeler les fondements de l'éthique clinique tout en développant une réflexion sur les valeurs et les normes défendues. L'UE développera également une analyse de la charte de la personne hospitalisée, la liant à une réflexion sur la prise de décision, la vérité et le consentement.

Ces notions, juridiques, imposent de porter un regard sur l'évolution des lois (bioéthique, fin de vie, droit des patients), tout en examinant les règles définissant l'organisation et la prise en compte des questions éthiques au sein des pays européens voisins. Cela revient à se positionner sur le droit européen, ainsi que la pertinence d'une éthique européenne ou mondiale commune à considérer comme une utopie ou une gageure ?

Enfin, l'UE ne peut faire fi de la question de la responsabilité qui y sera traitée : responsabilité du soignant, du patient, de sa famille et de la société tout entière dans un contexte de prise en charge. Le droit interroge dès lors l'économie de la santé.

Compétences visées :

L'étudiant pourra, grâce à cette UE, se familiariser avec le sens du questionnement éthique, tout en le confrontant aux données juridiques et aux évolutions de celles-ci.